

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

La présente convention est établie entre :

L'École Nationale de Musique (ENM) de Villeurbanne

46, cours de la République

69100 Villeurbanne

Représentée par monsieur Stéphane Frioux, Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Et

L'association

Représentée par

Sise

Son président

### **Article 1 : Objet**

Ce partenariat a pour objet de faciliter, d'accompagner et de développer la pratique en amateur.

### **Article 2 : Modalités du partenariat**

Dans le cadre des activités organisées ou mises en œuvre par l'association « Beatume Orchestra » (concerts, stage d'intégration...), le professeur de trompette de l'ENM pourra participer à l'animation pédagogique desdites activités. Cette présence sera prise en compte dans le temps de travail de l'agent.

### **Article 3 : Responsabilités**

L'association assure la responsabilité pleine et entière de ses adhérents dans le cadre des activités qu'elle organise ou auxquelles elle participe. L'agent de l'ENM pourra participer à l'animation pédagogique desdites activités (aide à la répétition, conseils techniques...) mais en aucune façon à leur encadrement (organisation des activités, gestion des adhérents...). Le syndicat mixte de gestion se dégage ainsi de toute responsabilité relative aux événements organisés par l'association « Beatume orchestra » ou auxquels l'association participe.

### **Article 4 : Assurances**

L'ENM déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les dommages qui pourraient être causés du fait des personnes agissant pour son compte.

L'association « Beatume Orchestra » déclare avoir souscrit une assurance pour les dommages qui pourraient être causées du fait des personnes agissant pour son compte ou de celles sous sa garde.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025

17/10/

Fait à Villeurbanne, le .....2024

Le Président du Syndicat Mixte  
de Gestion de l'ENM

  
**Syndicat Mixte de Gestion**  
de l'École Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
49, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27

Le président de l'association  
« Beatume Orchestra »

Stéphane FRIOUX